



**FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

## TELEPERFORMANCE

### « ACTIVITE PARTIELLE IMPOSEE » : UN PIEGE POUR LES SALARIES

Sous prétexte d'une baisse prévisionnelle de son chiffre d'affaires en 2017, qui serait due à la décroissance des activités des clients Telcos, **la Direction de TP a annoncé au CE du mois de novembre**, qu'elle allait ajuster le volume d'emploi en France. **Tous les sites, toutes les fonctions sont concernés !**

Lors de ce CE la Direction a annoncé le non remplacement des départs, le non renouvellement des contrats temporaires sur les activités concernées par la baisse de flux, la promotion de la mobilité géographique et la mise en place de l'activité partielle à partir du début d'année 2017. Cette dernière mesure impacterait les fonctions de production et/ou d'encadrement de production, principalement sur les sites de Belfort, Le Mans, Lyon, Montpellier, Orléans, Toulouse et Laval.

Teleperformance imposerait principalement aux CDI travaillant sur les opérateurs téléphoniques une activité partielle tout en continuant à embaucher des CDD et intérim à temps plein sur d'autres missions. Cherchez l'erreur...

### L' « activité partielle » n'est pas la bonne solution pour les salariés.

#### Au moins pour deux raisons :

La première est que quoi qu'en dise TP, avec le relais de certaines Organisations syndicales, il n'y a aucune garantie que les salaires et les droits du personnel seront maintenus. Par contre il est certain que l'entreprise va faire de grosses économies en transférant une partie des salaires sur les organismes publics.

La seconde est que la décision de la mise en place d'une activité partielle peut permettre, grâce à la très libérale loi El Khomri, de licencier les salariés sans les droits liés à un PSE si au terme de l'activité partielle la direction ne trouvait pas de nouveaux clients. Elle peut toujours annoncer sa volonté d'en trouver de nouveaux, ce n'est pas cela qui va nous rassurer et amener la CGT à signer un chèque en blanc.

#### « Activité partielle »

##### Quelles conséquences sur mon salaire?

Certains nous font croire que l'activité partielle n'aura aucune conséquence sur nos salaires, voir que l'on toucherait le même salaire en travaillant moins.

##### Faux et archi faux!

**En cas d'activité partielle, les salariés reçoivent une indemnité horaire versée par leur employeur, égale à 70% de leur salaire brut horaire (environ 84% du salaire net horaire).**

Les salariés placés en activité partielle peuvent bénéficier d'actions de formation. Dans ce cas l'indemnité versée au salarié est majorée. Elle est alors égale à 100% de son salaire net horaire.

**Pour percevoir 100% de son salaire net horaire il faudrait donc être en formation tout au long du recours à l'activité partielle.**

De plus notre pouvoir d'achat sera également impacté par la baisse voir la perte totale des différentes primes liées aux résultats. En effet comment imaginer que nos résultats seront identiques si notre activité diminue!

## Ouverture de Négociations sur la mise en place de l' « activité partielle ».

TP vient, en effet, d'inviter les organisations syndicales à négocier un accord pour le recours à l'activité partielle en date du 9/12 et 22/12. Elle va surtout chercher à faire avaliser par les Organisations Syndicales les conséquences des stratégies socialement lapidaires mises en place depuis des années.

### TP a les moyens de sauvegarder les emplois et les salaires :

- Teleperformance compte 190 000 salariés. Elle affiche au 1er semestre 2016 des revenus d'1,69 milliard de dollars pour un bénéfice net de 86 millions d'euros.
- Teleperformance touche 3.000.000 euros du CICE.
- Les cadres de Direction au forfait jours, la majorité à TP, ne perdront rien. Ils ont eu une augmentation suite à la hausse de « l'E sat ». Cela représente des milliers d'euros !

**La CGT ira à cette négociation pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés, pas ceux des actionnaires. Elle tiendra le personnel informé du contenu des discussions**

Elle rappellera les multiples alertes faites face à la stratégie du Groupe Teleperformance. Une politique de mise en concurrence des centres entre eux, basée sur le dumping social pour dégager toujours plus de profits au détriment de de l'activité, de l'emploi stable et qualifié.

### **Les revendications que la CGT sur cette négociation auront 3 axes :**

- **Maintien du niveau d'emploi avec aucune perte de salaire et de droits**
- **Accompagnement du personnel sur des activités nouvelles (plan de formation)**
- **Aucune mobilité forcée**

**Dans ces discussions nous continuerons à revendiquer pour gagner des conditions de travail qui ne mette pas en danger la santé des salariés et exiger une rémunération qui permette de vivre décemment sans être à dix euros près au milieu du mois.**

En parallèle de ces négociations la CGT interpellera les principaux donneurs d'ordre afin de les mettre face à leur responsabilité.

**Non, le secteur des télécommunications n'est pas en crise. Il applique simplement une stratégie qui privilégie la rémunération des actionnaires sur le dos des salariés.**

*Montreuil, le 21 décembre 2015*

**Rejoignez la CGT pour peser encore plus dans les négociations, ensemble gagnons des**

### **Bulletin de contact et de syndicalisation CGT**

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
.....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones → (perso) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	